

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal) à Éric MOULIER (Saignes), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

20230406001DE

APPROBATION DES MODALITES DE REMPLACEMENT D'UN VICE PRESIDENT

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectorale n°2019-1344, en date du 16 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°20200715002DE du 15 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 7 ;

Vu la délibération n° 20200715003DE du 15 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

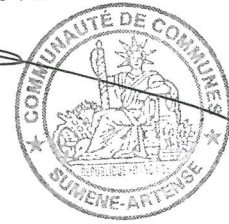
Monsieur le Président expose que, suite à la nouvelle élection municipale ayant eu lieu sur la commune de Champagnac, Monsieur Jean Pierre GALEYRAND a perdu concomitamment son titre de conseiller communautaire et de 5^{ème} vice-président de Sumène Artense communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de confirmer que le nombre de vice-présidents demeure fixé à 7 (sept) et d'élire un nouveau vice-président qui occupera le même rang que le vice-président précédent, à savoir le 5^{ème} rang. Le 5^{ème} vice-président sera responsable de la commission Action Sociale.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR, confirme le nombre de vice-présidents à 7 (sept) et décide d'élire un nouveau vice-président qui occupera le même rang que le vice-président précédent, à savoir le 5^{ème} rang.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**
Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.